

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Stages –  
Pau  
Adultes



Année 2022/2023

### Identité

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

Code postal, ville .....

Tél. domicile .....

Tél. portable .....

Adresse électronique .....

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription, de paiement et de résiliation des ateliers et cours publics de l'ÉSAD Pyrénées du présent dossier.

Fait à ....., le .....

Signature :

### Partie réservée à l'administration

Montant de l'inscription : .....

Tranche ressources : .....

Pièce justificative : .....

Mode de règlement :

Carte bleue

Chèque n° : .....

Numéraire

Reçu n° : .....

Stages -  
Pau  
Adultes



Année 2022/2023

*\*Par exemple : inscription enfant  
avec parent ou grand-parent*

## Stage(s) choisi(s)

### Vacances d'automne :

- BD & Cinéma – du 31 octobre au 04 novembre 2022 (sauf mardi 1<sup>er</sup> novembre férié) de 09h à 12h
- Peindre le corps humain (dès 15 ans) – du 02 au 04 novembre 2022 : le mercredi de 14h à 18h et le jeudi et vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h
- De la photographie à la sérigraphie – du 02 au 04 novembre 2022 : le mardi et mercredi de 09h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 09h à 12h

### Vacances d'hiver :

- Animer en rotoscopie (dès 15 ans) – du 06 au 08 février 2023 de 09h à 12h et de 13h30 à 16h30
- BD & Poésie – du 06 au 10 février 2023 de 09h à 12h
- Botanique numérique – du 15 au 17 février 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Couleurs, compositions abstraites (dès 15 ans) – du 09 au 10 février 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Ma peinture préhistorique (dès 06 ans en famille\*) – du 06 au 10 février 2023 de 09h à 12h30 (le vendredi : de 09h à 13h)
- Ma peinture préhistorique (dès 12 ans) – du 06 au 10 février 2023 de 14h à 17h30 (le vendredi : de 14h à 18h)
- Monter et réaliser sa propre série de peintures abstraites – du 13 au 15 février 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Photographier la ville : introduction à la photographie de rue et d'architecture (dès 15 ans) – du 13 au 15 février 2023 de 09h à 12h30 et de 14h à 17h

### Vacances de printemps :

- Initiation anatomie réaliste – du 11 au 14 avril 2023 de 14h à 17h
- Initiation à la céramique (dès 15 ans) – du 11 au 13 avril 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Photographier la ville : introduction à la photographie de rue et d'architecture (dès 15 ans) – du 12 au 14 avril 2023 de 09h à 12h30 et de 14h à 17h

### Vacances d'été :

- Diorama (dès 15 ans) – du 10 au 11 juillet 2023 de 13h30 à 19h
- L'abstraction ou le pouvoir des femmes – du 26 au 30 juin de 14h à 17h30 (le vendredi : de 14h à 18h)
- L'intention photographique (dès 15 ans) – du 11 au 13 juillet 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h le mardi et le mercredi, puis de 09h à 12h le jeudi
- Urban sketching – du 26 au 30 juin 2023 de 09h à 12h

## ATELIERS ET COURS PUBLICS & STAGES Modalités d'inscription et de paiement 2022-2023

### Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles (pas de pré-inscription possible).

L'inscription est validée à réception du dossier complet, des pièces justificatives et du règlement de l'adhésion. Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

### Tarifification

Le montant de l'adhésion est déterminé au regard des revenus du foyer (quotient familial mensuel « QF »). Le calcul du QF est réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition.

Calcul du QF :  $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de parts} / 12 \text{ mois}$

Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public.

### Pièces justificatives à joindre au dossier

- La copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020  
Ou, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
- Étudiant : copie du certificat de scolarité ou carte étudiante 2022/2023 ;
- Bénéficiaire de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) : justificatif datée de moins de 3 mois ;
- Non-imposable : avis de non-imposition.

Pour les étudiants, les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) ou non-imposable, le tarif correspondant à la tranche la plus basse sera appliqué. En l'absence de justificatif, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

### Cours et ateliers

#### Modalités de paiement

L'adhésion aux cours et ateliers est annuelle.

Vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le deuxième cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2022. Le deuxième versement est dû, quelle que soit la fréquentation des cours et ateliers et quelles que soient les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance).

#### Inscription en cours d'année

Dans la limite des places disponibles et selon les ateliers, des inscriptions peuvent être effectuées en cours d'année. Pour une inscription au second trimestre (janvier – mars), une remise de 25% sera appliquée au tarif annuel. Pour une inscription au troisième trimestre (avril – juin), une remise de 50% sera appliquée au tarif annuel.

#### Résiliation

Les inscriptions aux cours et ateliers peuvent être résiliées par demande écrite impérativement avant le 2ème cours de l'année, soit avant le 03 octobre 2022 pour l'année 2022/2023. Passé ce délai, les droits

d'inscription ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

Un remboursement peut être accordé dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles ou de santé, uniquement sur présentation de justificatifs et sur décision du directeur général.

Les droits d'inscription sont dus, quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers.

#### Covid-19

Dans la mesure où les conditions sanitaires contraindraient l'établissement à suspendre ses activités en présentiel, les ateliers et cours publics seront assurés à distance. Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué. Aussi, nous demandons aux adhérents de vérifier préalablement à leur inscription leurs modalités de connexion internet.

### Stages

#### Modalités de paiement

L'inscription à un stage se règle en totalité avant le début du stage.

L'inscription se fait pour l'ensemble des demi-journées prévues.

Calcul du montant du stage :  $\text{tarif correspondant au QF} \times \text{nombre de } \frac{1}{2} \text{ journées du stage}$

#### Résiliation

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 08 jours avant le début du stage. Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

## TARIFS STAGES 2022-2023

### Pau

#### Tarif 4B – Stages spéciaux

| Stages concernés   | Nombre de<br>½ journées |
|--|-------------------------|
| Animer en rotoscopie   | 6                       |
| Bestiaire  | 4                       |
| Botanique numérique  | 6                       |
| Chimères ordinaires  | 6                       |
| Couleurs / Compositions<br>abstraites  | 4                       |
| De l'impression au jeu :<br>création d'un memory                                       | 3                       |
| De la photographie à la<br>sérigraphie   | 5                       |
| Graffiti et street art   | 4                       |
| Initiation à la céramique  | 6                       |
| Jeu vidéo DIY et architecture<br>immersive   | 4                       |
| L'intention photographique   | 5                       |
| Le laboratoire à impression  | 3                       |
| Les familles couleurs  | 3                       |
| Les monstres qui font peur   | 3                       |
| Livre objet  | 4                       |
| Peindre le corps humain  | 5                       |
| Photographier la ville /<br>Introduction à la photographie<br>de rue et d'architecture | 6                       |

| Q.F. Mensuel* | Tarif à la demi-<br>journée |
|---------------|-----------------------------|
| <850**        | 25 €                        |
| 851 – 1100    | 30 €                        |
| 1101 – 1400   | 35 €                        |
| >1400         | 40 €                        |

\* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

\*\* et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).

## Tarif 4A – Stages classiques

| Stages concernés  | Nombre de ½ journées |
|---|----------------------|
| <b>BD &amp; Cinéma</b>  | 4                    |
| <b>BD &amp; Poésie</b>  | 5                    |
| <b>Dans le grand bleu</b>   | 3                    |
| <b>Initiation anatomie réaliste</b>                               | 4                    |
| <b>L'abstraction ou le pouvoir des femmes</b>                     | 5                    |
| <b>Ma peinture préhistorique</b>                                  | 5                    |
| <b>Manga</b>  | 5                    |
| <b>Manga &amp; Haïku</b>  | 4                    |
| <b>Monter et réaliser sa propre série de peintures abstraites</b> | 6                    |
| <b>Urban sketching</b>  | 5                    |

| Q.F. Mensuel*      | Tarif à la demi-journée |
|--------------------|-------------------------|
| <b>&lt;850**</b>   | 15 €                    |
| <b>851 – 1100</b>  | 18 €                    |
| <b>1101 – 1400</b> | 20 €                    |
| <b>&gt;1400</b>    | 25 €                    |



Pour calculer le montant du stage qui vous intéresse, utiliser la méthode suivante :

- **Calcul du QF** :  $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de part du foyer} / 12$
- **Calcul du tarif du stage** :  $\text{nombre de } \frac{1}{2} \text{ journée} \times \text{tarif à la } \frac{1}{2} \text{ journée correspondant à votre QF}$

L'inscription au stage se fait pour l'ensemble des demi-journées prévues.

\* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

\*\* et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).